L'ABEILLE DE LA N.-ORLEAN

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 17 OCTOBRE.

FEUILLETON

LES NAUFRAGÉS DE L'AMOUR.

Par André THOMAS.

CHAPITRE XVII.

L'HOMME PROPOSE ET LA FEMME DISPOSE.

Nous avons laissé Jacques Heuzey lisant les confidences par lesquelles Adrienne avait cru glacer son cœur. Ces notes lues, il parut réfléchir et se consulter, sans toutefois descendre des régions élevées où l'avait transporté son enthousiasme.

—Mademoiselle, dit-il enfin, permettez-moi de vous adresser une question décisive : Est-ce que, malgré ce passé dont vous venez de me faire l'aveu avec une candeur si rare et si touchante, vous ne sentez pas aujourd'hui que votre âme est libre de toute entrave ?

Elle hésita un instant avant de répondre :

—Je vais vous paraître bizarre peut-être, mais c'est la vérité : je ne sais pas voir clair au fond de moi-même.

—Votre parfaite honnête se manifeste dans chacune de vos paroles ! Quel autre bien voulez-vous qu'on ambitionne en vous ? Celui-là suffit au bonheur que je rêve. Quant aux scrupules de votre innocence, soyez rassurée : dès que vous ne savez pas de quelle nature ils sont, c'est qu'ils ne peuvent inspirer aucune crainte à votre époux.

—Conséquemment, reprit-elle avec quelque inquiétude cependant, vous persistez dans vos intentions ?

—Au lieu de me faire hésiter, votre sincérité achève de me séduire. Telle que Dieu veut que vous soyez aujourd'hui, je serai fier de vous obtenir. Mais si je connais bien votre passé, vous ignorez le mien. A mon tour d'être expansif et vrai. Moi j'ai aimé, et avec frénésie, car je croyais à mon idole ; pauvre insensé ! Quel songe et quel réveil ! Les fleurs suaves dont le parfum m'enivrait trempaient dans la fange. J'ai payé de mon sang la découverte de cette vérité. Que dis-je, de mon sang ! De ma vie d'artiste, car j'étais alors un aquafortiste intelligent, et le rival qui en m'ouvrant les yeux, me prouva l'infidélité de la femme que j'aimais, m'estropia dans un combat que j'eus la sottise de lui proposer.

—Vous eûtes la main fracassée ? demanda Adrienne fort attendrie.

—Le pouce emporté par une balle. Voilà pourquoi je suis aujourd'hui dans une fort médiocre position. Mais M. Trapinel a la bonté de s'intéresser à moi. Il me propose de fonder une exploitation agricole de quelque importance dans le Morvan. Il achèterait une ferme et je la gérerais. Depuis que je suis à la campagne, je me sens poussé vers ce genre d'occupation. J'ai suivi les travaux effectués sur les domaines du château. J'ai vu comment l'emploi des machines épargne les fatigues et simplifie les dépenses. Avec l'aide de M. Trapinel, dans un pays assez éloigné d'ici, sur une terre pas trop ingrate, j'entreprendrai de me créer une indépendance et j'y parviendrai sûrement, si vous consentez à m'encourager de votre sourire, j'allais dire de votre affection.

—Alors, monsieur Jacques, nous serions fermiers dans quelque belle solitude à distance de tous les méchants bruits du monde ?

—Nous n'aurions avec nous que nos aides indispensables et ma mère, une bonne et aimable femme, qui vous chérit déjà parce qu'elle sait que j'ai mis en vous mon espérance. Vous seriez la reine de ce petit royaume.

—Mais vous n'y songez pas ! Mon cœur s'est peut-être déjà usé dans les stériles angoisses que je vous ai avouées. S'il allait rester froid en présence de votre tendresse ?

—Votre cœur est plein de vie parce qu'il est plein de vertus ; mais fût-il mort, je me sentirais la puissance de le ressusciter !

—C'est quand je vous entends parler ainsi que je me trouve indigne de vous !

—Oh ! ne vous jugez pas ainsi ; vous êtes trop sévère pour vous-même.

—Enfin, je ne dois rien vous taire pour vous expliquer la triste opinion que j'ai de moi-même ; il est juste que je vous dise à quel point on m'a méprisée ! Trompée par de cruelles apparences, Mme de Graule m'a accusée hier, elle m'a chassée de chez elle comme la plus vile des créatures. Voyez, monsieur, à qui vous offrez votre main.

—L'infortunée Mme de Graule ! c'est elle que je plains. Elle a fait cela ! Je comprends qu'elle soit réduite au désespoir maintenant. Quels remords ne doit-elle pas éprouver ! Ah ! je me vante d'avoir des yeux clairvoyants, mais je vous ai vue au château fuyant la société qui ne devait pas être la vôtre, prodiguant vos soins aux enfants, particulièrement à Marthe, que vous avez arrachée à la mort. Vous Betrie, vous criminelle, ah ! prouvez que c'est là plus abominable des calomnies, et pour cela acceptez cette main loyale, que je vous offre, unissez votre honnêteté à la mienne ; permettez-moi de dire à Mme de Graule : C'est ma femme que vous avez outragée !

Adrienne se sentait relevée par l'énergie de cette amitié. Son cœur se dilatait déjà de reconnaissance.

—Monsieur, dit-elle, en retour des généreuses paroles que je vous entends prononcer, je veux bien vous donner ma vie ; mais si elle est triste et désillusionnée, ne vous plaindrez-vous pas d'à présent que je vous aurai fait ?

—Jamais ! s'écria Jacques d'une voix retentissante et en saisissant la main d'Adrienne.

—Alors je m'engage à faire tout ce qui dépendra de moi. Envoyons promptement chercher M. Trapinel ; il est juste qu'il soit le premier à savoir le résultat de notre entretien.

—Mais attendez, la joie me suffoque !

Et de douces larmes coulaient des yeux de Jacques, tandis que Mlle Berneur se demandait s'il était bien vrai qu'en si peu de temps elle se fût déjà complètement écartée de ses premiers desseins.

Le soir même, Mathurin Trapinel put donner connaissance à Emmeline que l'on allait bientôt publier les bans pour le mariage de Mlle Berneur et de Jacques Heuzey. Cette nouvelle acheva de rendre la santé à la malade, bien qu'elle fût profondément préoccupée par certaine inquiétude de chagrin profond et dissimulé qu'elle fut surprise dans la physionomie de Gontran. Elle quitta son lit immédiatement et prit son parti de la conduite chez la malheureuse dévote, [illegible]

Il commençait à faire sombre sans que la nuit fût tombée encore. Adrienne, vaincue par la fatigue et les émotions qui s'étaient succédé pour elle sans relâche depuis vingt-quatre heures, s'était assoupie sur une chaise, dans un coin de sa chambre restée entr'ouverte.

Tout à coup il lui sembla que deux personnes entraient et que l'une d'elles venait s'agenouiller à ses pieds, tandis que l'autre restait au fond dans l'ombre. Elle ouvrit les yeux, car elle en était comme une plainte étouffée. C'était Mme de Graule qui lui disait : " Pardonnez-moi ! " C'était Mathurin Trapinel qui, debout, à quelques pas, contemplait sa fille plus grande dans cet acte d'abaissement que dans aucune des phases brillantes de sa vie de châtelaine.

Adrienne releva énergiquement Emmeline, et, entendit deux cris, puis des embrassements entrecoupés de sanglots.

Il s'était écoulé huit jours depuis les événements que nous venons de dire. Gontran avait voulu, sinon oublier les terribles paroles prononcées par Emmeline, du moins endurer et coquettement ce souvenir. Mais bientôt il reconnut qu'il ne pouvait ni presser ses filles sur son cœur, ni s'entendre appeler père, sans qu'un retour vers le passé ne vînt empoisonner son bonheur. Quoi ! il avait suffi d'un cri de rage, d'un mensonge pour troubler la source si pure de ses jouissances les plus ineffables ! Il avait beau discuter avec lui-même et se prouver logiquement qu'il était impossible qu'Emmeline ne se fût pas calomniée, par moments, l'effet du soupçonnement disparaissait pour laisser à l'injure tout son poids désastreux, et alors ses tortures devenaient intolérables.

Si seulement Emmeline avait pu revenir sur cet acte cruel qu'on était convenu de nommer son accès de délire ; mais en parler, y faire allusion même, c'était renouveler l'offense. Que de fois, en voyant passer un nuage sinistre sur le front de Gontran au moment où Marthe et Marie venaient l'entourer de leurs bras en l'appelant du nom qui autrefois lui était si doux, elle avait dû résister à une voix intérieure qui lui disait de tomber à ses pieds en s'écriant : " Pardonne mon horrible vengeance ; et, pour mon châtiment, laisse-moi t'aimer."

Une telle explosion de repentir pouvait certainement ramener à jamais la foi et même la joie dans l'âme purifiée de Gontran. Mais comment oser dire : "J'avais la conscience de mes actes et de mes paroles lorsque je t'ai frappé de ce coup terrible." Un tel aveu ne pouvait il aussi faire naître la haine ? Il fallait renoncer.

Par quel redoublement de soins et d'attentions Emmeline n'essaya-t-elle pas de rappeler que son dévouement avait été trop constant pour que son cœur eût jamais pu être infidèle ! Elle déployait une sorte de génie dans cette œuvre de retour, mais M. de Graule devinait la cause et le but de ces efforts, et il en résultait que tout ce qu'on avait pour objet de lui être agréable ne pouvait fatalement que raviver sa douleur.

Une parole abominable était restée dans son esprit. Emmeline n'avait-elle pas dit la vérité dans le paroxysme de sa colère ? Elle pouvait, après tout, s'être mariée uniquement pour s'élever au dessus de la condition dans laquelle elle était née, avoir aimé quelqu'un avant lui.

Emmeline venait tous les matins, avant le déjeuner, s'asseoir dans la chambre de son mari. Elle était sûre de le trouver seul et de pouvoir lui dire quelques bonnes choses relatives aux enfants. Ordinairement, il quittait sa bibliothèque pour causer ainsi avec elle.

Un jour, elle fut étonnée de ne pas le rencontrer ; elle parcourut inutilement plusieurs pièces. Ses yeux s'arrêtèrent sur une table. Elle y vit une lettre dont la suscription portait son nom : c'était l'écriture de Gontran. Elle pâlit affreusement sous l'empire d'un pressentiment sinistre, inexplicable. Elle fit sauter l'enveloppe et lut ces mots :

" Vous ne pouvez vous être fait illusion, Emmeline : l'outrage par lequel vous avez broyé mon cœur de père m'a laissé des instants d'incertitude si cruels que je ne puis plus les endurer. Mes souffrances dépassent mes forces. Je suis résolu à y mettre un terme. Brûlez cet adieu, et vous seule au monde saurez que je ne suis pas mort d'un accident de chasse. Adieu, aimez vos enfants et oubliez moi."

Emmeline jeta un cri comme si un tigre lui eût enfoncé subitement ses griffes dans la gorge. Puis elle tomba à genoux.

—Mon Dieu ! put-elle à peine proférer, frappez sur moi, mais ne permettez pas que mon exécrable mensonge coûte la vie au seul homme que j'aie jamais aimé.

Une petite porte s'ouvrit ; Gontran, en habit de chasse, son fusil en bandoulière, apparut.

Au moment de quitter pour toujours cette famille chérie, il s'était arrêté sur un escalier qui, aboutissant au jardin, pouvait conduire à la forêt ; il avait entendu sa femme entrer dans la chambre d'où il sortait, il avait voulu voir comment elle recevrait son adieu éternel. L'exclamation désespérée si éloquemment jetée vers le ciel était venue alors prouver d'une façon éclatante qu'Emmeline s'était calomniée. Cette certitude rendait la vie et le bonheur à Gontran. Entre mille baisers noyés de larmes, il jura que désormais il voulait vivre.

Le mariage de Mlle Berneur et de Jacques fut célébré deux mois après. Ce fut M. de Graule qui conduisit la fiancée à l'autel, et cela sur la dire à Mme Pickou :

—Nous voyons refleurir les mœurs de Louis XV.

Dans l'église de village, réellement trop petite ce jour là, on vit au milieu des curieux M. et Mme Dabraguet. Celle-ci, bien qu'elle voulût sourire afin de montrer ses magnifiques dents, était d'une humeur massacrante. Elle accablait d'injures l'ingénieur tout en s'évertuant à avoir l'air folâtre et insouciant. Mais qu'importait à celui-ci ! Rien ne pouvait altérer le calme de son âme, car ses terrains montaient [illegible]

[illegible] un coin sombre de la nef, quelques personnes remarquèrent un pauvre soldat en moustache unique, [illegible]

Nous éprouvâmes une certaine peine à nous séparer de ces heureux époux. Il nous semblait que c'étaient presque nos amis. Un an après leur mariage, faisons-leur donc une visite de noces. Ils sont installés à quelques lieues de Clamecy, en plein Morvan. Mathurin Trapinel a acheté là une ferme de trente hectares que Jacques Heuzey fait cultiver à souhait, grâce à son intelligence.

Les bâtiments d'exploitation sont avantageusement situés sur un petit tertre en partie boisé. La maison des maîtres, coquettement blanche, à volets verts, est ombragée par de beaux peupliers ; un ruisseau passe assez près, à la grande joie de bandes nombreuses de canards ; de superbes rosiers du Bengale encadrent la porte ; sur des chaises rustiques, deux femmes sont assises : c'est la mère de Jacques et Adrienne. Elles causent ; elles préparent une layette.

Adrienne est très étonnée : elle est heureuse, car elle aime son mari.

Elle a découvert que si la passion est un océan où le naufrage est facile et fréquent, cet océan a un port : l'amour. ANDRÉ THOMAS.

FIN.

Pour NEW-YORK, directement.

"COMPAGNIE DE CABOTAGE."

Départ, VENDREDI, 20 octobre, à 6 heures du soir.

POUR NEW YORK,

Le steamer ALABAMA,

de 1ère classe, capitaine LIMEBURNER, partira de son wharf, au poteau 10, 1er District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Premières chambres $50
Secondes chambres 30

On garantit l'assurance au plus bas taux.
Pour fret ou passage, s'adresser à
O. L. LAUGHLAND,
Rue des Magasins, No 64.

L'ALABAMA sera suivi du FLAG.
Bureau de la "Compagnie de Cabotage", à New York, 171 West Street.
16oct—au 20 D. N. CARRINGTON, Esq. Agent.

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne favorite pour le continent sont les suivants :

WASHINGTON	3204 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3204	900
EUROPE	3204	900
NAPOLEON III	presque terminé	1100
ST-LAURENT	en construction, grande force.	
PEREIRE	do	do
VILLE DE PARIS	do	do

Départs de New York.

LAFAYETTE ou WASHINGTON, vendredi 13 octobre
EUROPE, Duchesne .... vendredi 10 novembre

Prix du passage en or.

Première classe, $ 35. — Seconde classe, $ [illegible].
Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.
Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
7, Broadway, New York
A Paris, 12, boulevard des Capucines [Grand Hôtel].
Au Havre—chez William Iselin & Cie.

ARTICLES POUR LA TOUSSAINT.
MICHON & SCHWEITZER,
166 rue Royale, encoignure Orléans,

ONT l'honneur d'annoncer à leur clientèle et au public en général qu'ils viennent de recevoir de Paris un MAGNIFIQUE envoi d'articles pour la Toussaint, tels que :

Couronnes en perles,
Do en velours,
Do en immortelles,
Do au crochet,
Do en papier noir,
Do blanches.
Bouquets blancs, bouquets noirs
Médaillons peints sur verre
Croix en velours blanc
Autres assortis. Coraux, ivoire, argent, or, &c
Bénitiers, vases noirs pour tombes, cierges, papier noir glacé.
Papier soie de toutes couleurs pour couronnes.

—Aussi—

Un grand assortiment d'articles et livres religieux en tout nouveaux, qu'ils offrent en vente aux prix [illegible]

Rosenfeld & Pass.

Crinolines—spirale de la Louisiane
FABRICANTS,
164 & 166..Rue du Canal..164 & 166

CRINOLINES
FAITES SUR COMMANDE

Tous les genres de crinolines seront vendus en quantité au prix des fabriques.
Grand assortiment toujours en magasin.
Les personnes qui veulent les meilleures Crinolines et les Corsets les mieux faits sont invitées à visiter notre établissement.

AVIS AUX MARCHANDS.

MM. CABROL & DE LACROIX ont l'honneur d'annoncer aux marchands faisant des affaires aux Attakapas, qu'ils ont établi à la Nouvelle Ibérie une maison d'achat et de commission. [illegible]

GRAND EXPRESS DU NORD, de l'Est et de l'Ouest.

Capital—Trois millions de piastres. Bureau, à la Nlle-Orléans—Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement en Express pour tous les ports des Etats-Unis et des Canadas.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas.

Elle se relie, à New York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co. et au Grand Express Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret, à des prix au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 21 DE LA RUE CARONDELET.
A. LOCKWOOD, agent.
A. B. SLARK, surintendant.

LA MAISON DOREE.

MR. JOHN STRENNA, propriétaire [illegible] établissement au magnifique édifice appelé LA MAISON DOREE et situé au No 141 de la rue du Canal, entre les rues Carondelet et Baronne.

JULES BLINEAU,
—15, BOURBON, près CANAL—
Voulez vous manger de bonnes huîtres?

Les amateurs trouveront largement de quoi se satisfaire dans le nouvel établissement que M. Jules Blineau vient d'ouvrir.

LE RESTAURANT en fait partie—Les gourmets peuvent s'y présenter.

SALON ET RESTAURANT DE
CASSIDY.
174..........Rue Gravier..........174.

Cet établissement bien connu est constamment pourvu de toute espèce de gibier, de homards et de saumons frais, de tout ce que les marchés du Nord et du Sud peuvent fournir de plus délicat. Les vins y sont de la meilleure qualité.

RESTAURANT VICTOR,
Maison tenue par Emile Cachot, Brownsville, Texas

CET établissement se recommande à tous les voyageurs par la bonne cuisine et la régularité de son service.—Café attaché au restaurant. Vins, liqueurs et cigares de première qualité. [illegible]
EMILE CACHOT & FELIX SOTHIOT Propriétaires.

Avis.

LE Dr. TRUDEAU, étant de retour en ville, reprendra l'exercice de sa profession. Sa résidence est au No 26, rue du Canal. [illegible]

Mme Vve LAVIGNE, Sage-femme,

ETANT de retour en ville prévient sa clientèle et le public en général qu'elle reprendra l'exercice de sa profession. [illegible]

CONSULAT DE BELGIQUE.
Nlle Orléans, 21 septembre 1865.

SONT priés de se présenter au bureau du Consulat No 3 rue Carondelet, pour affaires importantes—
Helenor Bosquet, forgeron;
Victor Masse (médecin) d'Avignon;
Michel Vandenbroeck;
Norbert Bouche;
Jean Baptiste Vanden Bossche.

NELLIGAN & VON ZINKEN
46.......... Carondelet ....46.

Vendront aux plus bas prix :
BOIS EQUARRIS, MATS et VERGUES, de tout genre. Aussi, BOIS DE CHAUFFAGE, en quelque quantité que ce soit.
Les commandes sont remplies avec promptitude.

AVIS D'EXPRESS.

A. J. BALDWIN de SOUTH LOUISIANA EXPRESS annonce à ses amis et au public qu'il a conclu un arrangement avec la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, et qu'il est maintenant prêt à recevoir et expédier
LES LETTRES, L'ARGENT, les PAQUETS DE VALEUR et les MARCHANDISES en Louisiane, à
Brashear City, Lafayette,
Pattersonville, Grand Côteau,
Centreville, Opelousas,
Franklin, Washington,
Jeanerette, La Nouvelle Ibérie,
St Martinville.

Pour les prix, s'adresser au bureau de la COMPAGNIE DE L'EXPRESS COMMERCIAL, Rue de la Commune, Nos 120 et 122.

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, &c,

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE
Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOIS BOIS de [illegible]

A VENDRE

UNE superbe VITRINE avec glace française, des TENTES neuves, INSTALLATION DE BAZAR, COMPTOIR. [illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'automne et d'hiver.
[illegible]

Pour aller au Lac et en revenir le [illegible]

—Départ des chars—

DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible]

TICKET DE L'UNION NATIONAL.

POUR GOUVERNEUR,
J. MADISON WELLS,
des Rapides.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
ALBERT VOORHIES,
de St-Martin.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
J. H. HARDY,
de St-Landry.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS,
J. H. PERALTA,
d'Est Baton-Rouge.

POUR TRESORIER,
ADAM GIFFEN,
d'Orléans.

POUR AVOCAT-GENERAL,
ANDREW S. HERRON,
d'Est Baton-Rouge.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
d'Orléans.

POUR LE CONGRES
1er District—LOUIS ST. MARTIN, d'Orléans.
2e District—J. AD. ROZIER, d'Orléans.
3e District—R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
4e District—
5e District—

POUR SENATEURS D'ETAT
Premier et Quatrième Districts—M. A. Foute, P. G. MOHAN, JOHN FINNEY.
Deuxième et Troisième Districts—WM. A GORDON, LOUIS DUVIGNEAUD, J. M. LAPEYRE.

POUR REPRESENTANTS
Premier District Représentatif—CHAS. A. EAGER, J. T. HANLON, L. E. SIMONDS.
Deuxième District Représentatif—JAS. McCONNELL, THOS. MURRAY, S. T. N. ROBINSON, CHAS. J. LEEDS, WILLIAMSON SMITH.
Troisième District Représentatif—CHAS. E. FENNER, H. McCLUSKEY, N. E. BAILEY, TIMOTHY O NEIL, G. W. FRERET, Dr. P. B. McKELVEY, D. P. SCANLAN.
Quatrième District Représentatif—NEWTON RICHARDS, A. A. LIPSCOMB, H. BONNABEL.
Cinquième District Représentatif—CHAS. DE BLANC, Ed. G. GOTTSCHALK, EMILE LE MARIE, CHARLES ROMAN.
Sixième District Représentatif—ANTHONY SAMBOLA, B. P. VOORHIES.
Septième District Représentatif—THEO. THIENEMANN, JOSEPH SOLOMON, PETER PETERSON.
Huitième District Représentatif—JAS. DELAMORE, S. P. DeLABARRE, JAS. PHILLIPS.
Neuvième District Représentatif—JAMES KELLY, JULIUS FULDA, CHAS. R. FAGOT, P. S. WILTZ.
Dixième District Représentatif—B. F. JONAS, JAS. B. EUSTIS, ALFRED PHILLIPS, HENRY BENSEL, JOHN HENDERSON.
Onzième District Représentatif—BENJ. M. HOWELL, JNO. P. HIGGINS, HENRY CREALING.

Ticket Unioniste Conservateur National.

Pour Gouverneur,
JAMES MADISON WELLS, des Rapides.
Pour Lieutenant Gouverneur,
JAMES G. TALIAFERRO, de Catahoula.
Pour Secrétaire d'Etat,
T. J. EDWARDS, des Avoyelles.
Pour Trésorier d'Etat,
JOHN T. MICHEL, de Jefferson.
Pour Auditeur des Comptes Publics,
CH. M. OLIVIER, de St Martin.
Pour Avocat Général,
GEO. S. LACEY, d'Orléans.
Pour Surintendant de l'Instruction Publique,
R. C. RICHARDSON, de Livingston.
Pour Membres du Congrès,
1er Dist. Cong.—JUGE E. ABELL, d'Orléans
2me " " Hon. A. P. FIELD, d'Orléans
3me " " Hon. Wm MITHOFF, de Jefferson.
5me " " JOHN RAY de Ouachita.

Plateforme du Parti Unioniste
CONSERVATEUR NATIONAL DE LA LOUISIANE

Attendu que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane s'est actuellement assemblé en Convention conformément à la recommandation d'Election du gouverneur Wells ; croit que le moment est venu pour le bon peuple de cet Etat de se réunir dans un esprit de conciliation, de fraternité et de compromis dans le but de renouer les relations interrompues par l'ordonnance de sécession de 1861 ;

Et attendu que le Parti Unioniste Conservateur de la Louisiane désire que notre Etat reprenne, le plus tôt possible, les relations avec le gouvernement national, et accepte de bonne foi le résultat de la guerre comme ayant renversé toutes les théories politiques qui l'ont amenée, il est

Résolu que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane s'engage à soutenir, par tous les moyens en son pouvoir, l'Union et l'Etat sous la constitution des Etats-Unis.

Résolu que cette Convention reconnaît que le résultat de la lutte qui divisait dernièrement le Nord et le Sud est définitif et sans appel ; qu'elle accueille avec orgueil la restauration de l'autorité fédérale sur le domaine national comme un triomphe de notre forme républicaine de gouvernement.

Résolu que la reconnaissance et l'admiration du pays sont éminemment dues au président Johnson pour la fermeté, le patriotisme et l'esprit conservateur dont il a fait preuve dans l'administration des affaires nationales ; que nous considérons sa politique de reconstruction comme sage, clémente et conservatrice, donnant aux habitants du Sud une occasion de se montrer prêts à remplir le rôle de bons et loyaux citoyens, qu'il est du devoir de tous d'en profiter de telle sorte qu'il n'ait pas de motif de regretter sa magnanimité.

Résolu que la première allégeance de tout citoyen américain est due, en vertu de la Constitution, au gouvernement des Etats-Unis, et que nous répudions la doctrine d'après laquelle un Etat aurait le droit de rompre ses relations constitutionnelles avec l'Union—excepté par une révolution couronnée de succès.

Résolu que nous déclarons ici notre opposition absolue au paiement de dettes quelconques contractées par une autorité civile ou militaire quelconque de cet Etat, dans le but de soutenir la guerre faite à l'autorité et au gouvernement des Etats-Unis.

Résolu que nous croyons qu'il est juste et convenable que toutes les dettes encourues par le gouvernement pour le rétablissement de la paix et de l'unité nationale soient promptement et honorablement liquidées par un système d'impôts uniforme et pesant d'une manière égale sur toutes les parties du pays.

Résolu que nous endossons cordialement la ligne de conduite que suivent nos amis conservateurs du Nord, leur courageuse et noble opposition à l'extension des principes radicaux et à l'élévation de l'Africain à un pied d'égalité avec la race blanche.

Résolu que nous maintiendrons le droit de suffrage tel qu'il est actuellement établi par la Constitution de cet Etat, laquelle n'accorde le droit de voter qu'à la race blanche.

Résolu que nous favoriserons l'établissement de lois justes et équitables pour l'organisation du travail et la protection des intérêts agricoles de cet Etat, pour un système complet de levées et une administration économique du gouvernement de l'Etat.

Résolu que nous sommes fortement en faveur d'une amnistie générale et le rappel des lois de confiscation.

Résolu que considérant la Constitution des Etats Unis comme le palladium de nos libertés, nous ne cesserons de nous opposer à toute tentative de proscrire un citoyen à cause de sa nationalité ou de ses opinions religieuses.

Résolu que nous recommandons cordialement à la prochaine Législature l'adoption d'une loi générale de secours pour ceux qui ont demeuré en dehors des lignes fédérales dans cet Etat et ont été forcés de payer des taxes à des officiers qui y réclamaient l'autorité.

Résolu que nous invitons tous les citoyens conservateurs loyaux de cet Etat qui désirent le prompt rétablissement de tous nos droits dans l'Union des Etats, à s'unir à nous pour soutenir les candidats du Parti Unioniste Conservateur National.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

LES tableaux d'assessment d'Etat, pour la ville de la Nlle-Orléans, pour l'année 1865, sont exposés et peuvent être examinés par le public, PENDANT TRENTE JOURS, à partir du 2 octobre prochain, aux endroits suivants :

Premier District Municipal		Salle No 15 Hôtel de Ville,
Deuxième	do	do	Rue St. Pierre No 37
Troisième	do	do	Rue de l'Esplanade No 5
Quatrième	do	do	Rue Rousseau, près la rue Jackson, et salle No 15 de l'Hôtel de ville.

JOHN A. WATKINS,
Président du Bureau des Assesseurs d'Etat.

C. H. SLOCOMB & Co.

LA société C. H. SLOCOMB & Co. est expirée par limitation le 1er juin 1862.
Le soussigné est chargé de la liquidation de la maison.
C. H. SLOCOMB.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1865.

C. H. SLOCOMB, quincaillier,

Je reprendrai le COMMERCE DE QUINCAILLERIE (importation et jobbing) vers le 1er novembre prochain, à mon ancien local, au No 74 de la rue du Canal, et au No 59 de la rue de la Commune. [illegible]
C H SLOCOMB.

MCGEO.. D. BURKE
(Autrefois de la Maison Jno. M. BURKE & Bro)
Courtier de marchandises
28..........BANK PLACE..........28

N. B.—Il donnera tous ses soins à la vente des TOILES D'AMBALLAGE, SACS EN PITRE, CORDES, CAFES, SUCRES, PORC, SEL, &c.

MAGASIN DE
CHAPEAUX DE MODE, d'Evans
Rue du Camp, No 62, à une porte des Bureaux du Picayune.
Vente en Gros et en Détail.

[illegible]

Restaurant Français,
79....*RUE DE CHARTRES*....79
Tenu par M. Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis
CHAMBRES GARNIES [illegible]

Salon de Fred. Gruber.
Au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre.
[illegible]

SPECTACLES.

Académie de Musique.
Rue St Charles.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL....Propriétaires.

SECONDE SEMAINE
De la grande Compagnie de Variétés.

Mlle ANNETTA GALLETTI,	
Mlle ADA YEOMAN,	
Mlle ROSITA DALE,	
Mlle Ida Devere	Mlle Lizzie Whelpley
Mlle Emma Marsh	Mlle Ida Walleck
Mlle Ellie Ross	Mlle Stella Raymond
Mlle Mary Davis	Mlle Mary Woodcocf
Mlle Jennie Loraine	Mlle Florence Rice

LES FRERES ROLLANDE

Milham et Stoney—Mons. Baptistine, le Prof. Volker.

A. M. Hernandez,

Bob Hart	Dick Parker
Billy Emerson	John Franklin
Wm Spalding	J. Bearden
J. Ensloe	J. Clark

Mons. La Horne.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi. Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie.

UN GRAND BAL PARE ET TRAVESTI sera donné
SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1865,
PAR LES
DISCIPLES DE BERANGER
AU MECHANICS INSTITUTE,

Rue Dryades (continuation de la rue Bourgogne entre les rues Canal et Commune.

—Directeurs—

Charles Bienvenu	E G Gottschalk
Richard C Bond	A L Tissot
L F Cavooga	F Bienvenu
J W Watson	M B DuBuisson

—Comité d'invitation—

L E Marchand	N Fidel
F Henry	Charles Escoudes
Charles Curien	E A Bosonier

—Comité de réception—

L Gery	L Vallée
Placide Bienvenu	Henri Daret
Frederick Landreaux	J W Watson
A E Lamarre	Alex. Hensee
Emile Chopin	Henry Werhmann
A Jarry	A Rousset

Le comité d'invitation se réunira les vendredis et les mercredis de chaque semaine.

Prix du billet, $2. On peut avoir des billets en s'adressant au Président, rue de Chartres, No 201 ; au Vice-Président, F. Fidel au coin des rues Toulouse et Chartres ; à J. N. Curien, rue Toulouse, No 20 ; à L. Vallee, rue du Camp No 71.

GRAND BAL DE SOCIÉTÉ
Donné par les jeunes gens français du Quatrième District,
Le Jeudi, 19 octobre 1865,
Au MAGNOLIA HALL,
Encoignure des rues Tchoupitoulas et Nouvième.

—Directeurs—

François Roy	Etienne Foque,
Bernard Chonvean,	Antoine Salomon.

—Commissaires—
Irénée Boulé, Jean Casseur, Raymond Lobstiet, Joseph Barrère, Dominique Dufard, [illegible]
Jean Marie Benet.

Prix du billet, $1—On peut se procurer des billets et invitations pour dames au café encoignure Madison et Levée, au Napoléon Exchange, face au marché Magasin et à l'encoignure Chippewa et Louisiane Avenue, au café de M. Moulor. Le bal commencera à 8 h.

Bal paré des Odd Fellows
(Premier de la série)
Au profit de la Société de Secours pour les Veuves et les Orphelins,
AU MECHANICS INSTITUTE,
JEUDI SOIR, 26 octobre 1865.

LES demandes de billets d'invitation pour les dames devront être faites par écrit ; on devra y indiquer les résidences des dames pour lesquelles on désire les billets, et les lettres doivent être laissées au bureau du Grand Secrétaire, à la Salle des Odd Fellows ou à l'un des Directeurs. Il ne sera pas émis d'invitation après mercredi 25 du courant.

—DIRECTEURS—

M W O M A W Hunter,	F G M H Millspaugh,
P G J Meyer,	R W D G M G Neugemer,
P G M J S Burke,	P G H Haskell,
R W G W J G Hirdes,	P G G W Roper,
V G N Richards,	R W G S H Bird,
P G E G Abbott,	P G J A Fisher,
R W G T N W Woolverton,	P G M D Gray,
P G P Schneider,	M W G P E M Ruske,
P G J N Gaubert,	N G T Pelle,
M W G H P J Potter,	W F Mark
V G H W Graham,	M F G H P W L Williams
P G J O'Connor,	P G M L Holmes, Président

La liste collective des dames et la distribution en ce de sera faite par les personnes ayant [illegible]

CINQUIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, cette compagnie publie l'état suivant :

Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1865		$119 359 99
Maritimes. Primes d'incendie	[illegible]	
Primes de rivières	22 48 21	
En moins Primes remboursées	8 77 69	
Risques non expirés	14 8 3 00	
		19 930 09
Montant net des primes		$99,438 27
PERTES PAYEES DANS L'ANNEE		
Sur les pertes par l'incendie	[illegible]	
Pertes sur les maritimes	[illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Taxes au gouvernement, taxes locales et salaires	12 426 30	
Frais de loyer, intérêt et commissions, &c.	26,142 73	
		67 697 67
Montant réservé pour réclamations non réglées et dividendes de scrip déclaré		$31 741 60
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
[illegible]	$14 781 19	
[illegible]	10 067 91	
[illegible]	39 600 00	
[illegible]	5,775 00	
Prêts sur hypothèques		
[illegible]	29,925 00	
Scrips de compagnies d'assurance mutuelle	6 110 00	
En caisse	15 614 49	
Propriété foncière	21 000 00	
Au fonds des chemins de fer de la ville	2,500 00	
Billets de souscription	115,331 01	
Total		$224,704 42

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

QU'on se souvienne que ce 16e jour de septembre 1865, par devant moi, soussigné, Juge de Paix dans et pour la susdite ville de la Nlle Orléans, se sont présentés E. Ganucheau, Président, et L. W. Baquié, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est exact, et une copie conforme des livres de la compagnie.
E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
ED MEUNIER, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip [illegible] aux porteurs des dits certificats [illegible] le paiement [illegible] partir du 15 décembre prochain.
E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire

—DIRECTEURS—

J. B. Morison	W. H. Covey,
O. Bercier,	Chas Brown,
Charles J. Leeds,	A. D. Grieff,
G. Soulèty	Aif Dubuisson,
R. H. Harris,	Chas E. Schneider,
J. Lapène,	E. Desdunes,
D. Welsen,	D. P. Logan,
Thomas Biois,	J. Zooney,
George Ruleff,	S. Cambon,
J. A. Beauséjour,	F. Del Bondio,
S. Pacsacht,	I. Dugas,
L. B. F. hier,	J. G. Laudry,
A. Baldwin,	J. G. McLean,
A. Thibaut,	I. Earlsson,
William Hoyl,	A. Waddkirch,
J. N. Robert,	A. Cabiro,

Magin Fois.

J. GALINIER,
143..........Rue Royale..........143
entre St-Pierre et Toulouse,
AU 1ER ETAGE,
Grand assortiment de marchandises POUR LES MODISTES

FLEURS FRANÇAISES—CHAPEAUX NOUVEAUX RUBANS—PLUMES—VELOURS—SOIERIES—PELUCHES—BLONDES—TULLES—CREPES, PERLES—FORMES, etc—Ainsi qu'une grande variété d'ARTICLES FANTAISIE pour chapeaux et coiffures.

Nouvelles réceptions d'articles par tous les steamers arrivant de New York.

AVANCES.

WHEELER & SHEPHERD, marchands commissionnaires, rue Carondelet, No 71, sont prêts à faire des AVANCES LIBÉRALES sur le coton consigné à leurs amis de Liverpool.

POUDRE DE CHASSE.
COMPAGNIE HAZARD.

Le soussigné recevra bientôt un approvisionnement complet de l'excellente poudre de cette grande et célèbre fabrique des Etats-Unis. Il la recevra par barillets, demi et quarts de barillets et en boîtes de F. F. F. G. et F. F. G. Il recevra également de la poudre connue sous le nom de "Electric."
C. T. SUDDECKE,
Rue du Camp, No 26.

A VENDRE,

Une jolie HABITATION située dans la paroisse Plaquemines, à environ 36 milles de la ville, rive gauche du fleuve, mesurant 7 arpents de face sur 40 de profondeur. Il y a sur ladite habitation une belle cyprière pouvant fournir de 1000 à 2000 cordes de bois. L'habitation sera vendue avec tous ses accessoires, y compris mules, charrettes, charrues, &c. Pour plus amples détails, s'adresser à GEORGE SCHAEFFER, No 230, rue Conti

A LOUER.

Une propriété d'environ 17 arpents, située à 1 1/4 de mille de la Course de l'Union, chemin de Gentilly. La propriété est plantée d'arbres fruitiers et il y a de vastes bâtisses. S'adresser sur les lieux ou au No. 265, Vieille Levée.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. [illegible]

DIVINATION, PREDICTION
PAR MADAME ADAM.
[illegible]

Whisky de Dexter.
WHISKY DE DEXTER
[illegible]

VICHY.
PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS.
ADMINISTRATION A PARIS : 22, BOULEVART MONTMARTRE.
EAUX et PASTILLES digestives.—SELS pour bains de Vichy à domicile.—SELS pour boissons factices.
Tous ces produits sont fabriqués sous la surveillance du Gouvernement.

[illegible]

PEPSINE BOUDAULT

La Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique. [illegible]

ELIXIR DIGESTIF

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature.
Dépôt général à Paris : Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.
A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Déloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

INSTITUT ST-CHARLES, POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme C. Macé,
RUE BOURBON, 104,
Vis à vis de l'Opéra.

LES cours ont recommencé dans cette institution le 4 du courant. [illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
SOUS LA DIRECTION DE
Mme CHARPAUX,
282, rue du Chemin de Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les cours réguliers commenceront le 2 octobre. [illegible]

INSTITUT St-LOUIS, POUR LES DEMOISELLES,
275, rue Dauphine.

[illegible]

INSTITUTION LOCQUET,
Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
199 et 201 rue du Camp, entre les rues Julie et St Joseph.

[illegible]

Collège Commercial de Delbear,
Au coin des rues Camp et Commune, Dans la belle et vaste bâtisse Story.

[illegible]
RUFUS DOLBEAR, Président

INSTITUTION A. DARROT.
POUR LES DEUX SEXES—
[illegible]

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
290..........Rue du Bayou..........290

[illegible]

COLLEGE St-CHARLES,

L'ANNÉE scolaire au Collège St-Charles (Grand Coteau, Lne) commencera le 24 octobre pour se terminer le 1er août. [illegible]
F. BENAUSSE, S. J.
[illegible]

Mix, Thompson & Power,
MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL ET
Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,
RUE DE LA COMMUNE No 67, ET RUE DU CANAL No 50.

[illegible]
MIX THOMPSON & POWER.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

[illegible]

ELIXIR TONIQUE
AU PYROPHOSPHATE DE FER
DE O. ROBIN, Pharmacien,
Encoignure des rues Ste-Anne et Villeré

[illegible]

BOIS DE CHAUFFAGE,
[illegible]

LEON PIERRE,
[illegible]

AVIS DE SOCIÉTÉ.

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.
Saison à bonne question.
Pour Mobile, partant mardi 17 Oct.

[illegible]
I. C. HARRIS, No 130, rue Gravier.
On ne recevra pas de fret après 2 heures 1/2.

[illegible]

OPELOUSAS & ATTAKAPAS.

[illegible]

BAYOU LAFOURCHE.

[illegible]

BAYOU SARA.

[illegible]

VICKSBURG.

[illegible]

BAS DU FLEUVE.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES

Succession de JEAN JACQUES HAYDEL.
[illegible]
A. J. VILLERE.

Succession de Louis Dumas—No 25,632.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
A. J. VILLERE, Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—William Cooper [illegible]
F. A. WOOLFLEY, Greffier.

AVIS.
LES créanciers et les débiteurs de la succession d'EMILE TASTET sont priés de présenter leurs réclamations [illegible]
FRANÇOIS BOUGERE, [illegible]

AVIS.
[illegible]
JEAN RETPOUIT, [illegible]

IMPORTATION DIRECTE
DE
MARCHANDISES SECHES.
VENTE EN GROS.

La maison C. BAVELET & FILS, [illegible]

SON NOUVEAU LOCAL,
66......Rue de la Douane......66
Entre Chartres et Vieille-Levée.

[illegible]

149......RUE DU CANAL......149
JAMES RYBACK,
DE RETOUR DE PARIS, DE LONDRES, BERLIN ET VIENNE,
OFFRE AU PUBLIC
L'assortiment le plus complet qui ait jamais été importé, de
NOUVEAUTES
En articles de fantaisie,
Garnitures de Robes,
Ceintures,
Et Dentelles

Le département des MANTEAUX renferme les DERNIERS MODELES DE MANTEAUX DE VELOURS, DE SOIE ET DE DRAP.
M. RYBACK termine en outre ainsi que un CHOIX MAGNIFIQUE de
Chales brochés et Chales Cachemire.
Soieries noires et de couleur pour robes, de tous genres.
—Le tout sera vendu—
AUX PRIX LES PLUS REDUITS DU MARCHÉ
JAMES RYBACK.

Fabrique de Glace de la Louisiane.
10 octobre 1865.

[illegible]
HENSLER LABARRE & CO.

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]
J. RIVIERE & CO.

CHANGEMENT DE LOCAL.

[illegible]

Propriétés foncières et loyers en général.
JUSTE FONTAINE,
Courtier et agent, Passage de la Bourse, 50
[illegible]

CHANDELLES, SAVON, &C.
[illegible]

BOUQUETS....BOUQUETS.
[illegible]

CHARBON.
[illegible]

FRANCISCO & WIGGIN,
[illegible]

AVIS.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

La Banque de la Louisiane, Wm T. Wyne, cabessé vs. C. Fellowes et als.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu William Pitts, décédé.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La veuve VALMONT SAGAN codirectrice testamentaire, vs CHARLES EDWARD BRIGGES.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PIERRE SAUNE vs. LA DAME CORALIE ALFUENTE, Vve DE JEAN BAPTISTE DOLHONDE.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

DRURY A. HARRIS, succession de la dame C. B. MACAULAY, ALEXIS B. CHAMPLIN, épouse de JOHN L. MACAULAY.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif

MARX BAER vs JACOB STRAUS.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU FRANÇOIS CERAC, décédé.
[illegible]

SAMUEL JAMISON vs. JOHN C. SARELLI.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JEAN SAUVAGE vs. CECILE MICHEL et DENISE MICHEL.
[illegible]
CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN

Bottes, souliers et brodequins—Equipement, à 11 heures et demie, un grand choix de coutellerie Sheffield.
PAR HOFFMAN & MARKS.
P. S. ZELINCKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 36.
[illegible]

Grande vente de marchandises sèches.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.
MARDI, 17 du courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, rue Chartres No [illegible]
LOTS MARCHANDISES SECHES ETRANGERES ET AMERICAINES, [illegible]
DIX CAISSES COTONS BLANCS des meilleures marques.

SANS RESERVE
Aujourd'hui, 17 courant, à 10 heures A. M.
Canifs, couteaux et fourchettes de table de Sheffield.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 69, rue de Chartres.
[illegible]

Meubles—Meubles.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Bureau No 26, rue de Chartres
[illegible]

Groceries—Groceries.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
[illegible]

Jolie propriété rue Robertson.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
[illegible]

Propriétés de prix et améliorées.
Succession de Mme E. Gaillard—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,867.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.
[illegible]

Vente de stock, actions, terres, billets, &c.
PAR TOURNE & NEUBERGER,
150, Commune
[illegible]

Succession de Marie Lombard, épouse décédée de A. D. Doricourt—Dans l'affaire de A. Doricourt Jr vs ses cohéritiers pour partage—No 6291.
PAR CHS. E. FORTIER, encanteur.
[illegible]

Propriété de valeur dans le Troisième District.
Succession de Joseph Olivier.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau No 33, rue Douane.
[illegible]

Terrains améliorés et de prix dans le Troisième District.
Succession de Mme Antonio Freitas—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 25,583.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
[illegible]

LE FOURNEAU DE CUISINE
CHARTER OAK,
LE MEILLEUR DONT ON SE SERVE.
[illegible]
RICE BROS. & Co.

VENTES A L'ENCAN.

Couvertures, flanelles, draps, casimirs, satinets, popelines, mérinos, &c.
PAR VINCENT & CO.
Wm P. VINCENT, Encanteur,
[illegible]

Marchandises sèches.
Marchandises sèches.
Par E. HOGER & Co.
O. DEJAN, Encanteur.
[illegible]

Beaux meubles de salon, tapisserie Beauvais et beaux meubles en bois noir, de chambre à coucher—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
[illegible]

QUINCAILLERIE.
Grande vente péremptoire de quincaillerie neuve et de rencontre—Vente pour cause de départ.
PAR MONTGOMERY & BRO.
[illegible]

Vente d'une magnifique résidence formant l'angle des rues Chartres et Ursulines, et quatre terrains attenant.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 52.
[illegible]

Vente de propriétés foncières.
Propriétés de valeur améliorées et Terrains de choix dans les 1er, 2me et 3me Districts de cette ville et dans la ville de Jefferson.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
[illegible]

Premier District.
[illegible]

Second District.
[illegible]

Troisième District.
[illegible]

Jefferson City.
[illegible]

TERMES ET CONDITIONS.
[illegible]

Magnifique Bibliothèque de M. Théodore Soulé.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No 52, Royale, entre Douane et Bienville
[illegible]

Succession de Henry Monte.
Par G. de FERIET, Encanteur,
[illegible]

SUCCESSION DE FRANÇOISE REMY—No 25,817.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]